

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

AMÉNAGEMENT DE RÉSEAUX DE VÉLO DE MONTAGNE ET DE VÉLO À PNEUS SURDIMENSIONNÉS – NATURE MIXTE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à la réalisation de travaux d'aménagement de réseaux de vélo de montagne et de vélo à pneus surdimensionnés incluant les structures connexes telles que les passerelles, les garde-corps, les ponceaux et les fossés de drainage ainsi que la signalisation. De même, le projet comprend l'acquisition d'immeubles et la conclusion d'ententes de passage et de servitudes à cette fin.

2. Le projet requiert les honoraires professionnels et l'octroi des contrats de services professionnels et techniques dans les disciplines appropriées afin de réaliser les travaux d'aménagement.

3. Le projet nécessite également l'achat de biens et d'équipement ainsi que l'embauche du personnel nécessaire pour la réalisation des travaux à l'article 1.

4. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens

SECTION II

LOCALISATION

5. Le projet décrit à l'article 1 est situé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité et d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 210 000 \$.

TOTAL : 210 000 \$

Annexe préparée le 15 février 2024 par :

Karine Deschesnes
Arrondissements de Beauport et de
Charlesbourg